

Demande de prestations de survivants

À la suite du décès d'une personne qui a suffisamment cotisé au Régime de rentes du Québec, la Régie des rentes du Québec peut verser **trois types de prestations de survivants** :

- la prestation de décès ;
- la rente de conjoint survivant ;
- la rente d'orphelin.

Qu'est-ce que la prestation de décès ?

La prestation de décès consiste en un montant maximum de 2 500 \$. Elle est imposable et doit donc être déclarée dans le revenu de la succession dans la plupart des cas. Cette prestation est payable **dans les 60 jours qui suivent le décès** en priorité à la personne ou à l'organisme de charité qui a payé les frais funéraires, si la demande et une **preuve de paiement** sont présentées à la Régie avant la fin de ce délai.

Après ce délai de 60 jours, si aucune demande n'a été présentée avec preuve de paiement des frais funéraires, la prestation peut aussi être versée aux héritiers ou, à défaut, à d'autres personnes, s'ils en font la demande.

Qu'est-ce que la rente de conjoint survivant ?

La rente de conjoint survivant est versée chaque mois. Son montant dépend surtout des cotisations versées au Régime de rentes du Québec par la personne décédée. Elle est payable au conjoint marié ou en union civile de la personne décédée ou à son conjoint de fait. Sous certaines conditions, elle peut être versée au conjoint séparé légalement.

Qu'est-ce que la rente d'orphelin ?

La rente d'orphelin est versée chaque mois et son montant est fixe. Elle est payable à la personne qui subvient aux besoins d'un enfant de la personne décédée, **si l'enfant avait moins de 18 ans à la date du décès**. On entend par « enfant de la personne décédée » :

- l'enfant de la personne décédée qui habitait ou non avec elle ;
- le beau-fils ou la belle-fille qui habitait avec la personne décédée ;
- tout autre enfant qui habitait avec la personne décédée ou dont celle-ci assurait la subsistance.

Le paiement de la rente d'orphelin prend fin aux 18 ans de l'enfant.

Veillez noter que la rente de conjoint survivant et la rente d'orphelin :

- sont payables à partir du mois suivant le décès ;
- peuvent être versées rétroactivement. Le paiement rétroactif est limité à douze mois à compter de la date de réception de la demande. Vous devez donc faire votre demande le plus tôt possible après le décès ;
- sont ajustées, en janvier de chaque année, en fonction du coût de la vie ;
- sont imposables.

Comment les obtenir ?

Pour recevoir l'une ou l'autre de ces prestations, vous devez en faire la demande en remplissant les parties appropriées de ce formulaire. Consultez la marche à suivre au verso.

Prenez note que ce formulaire se trouve sur notre site Internet (www.rrq.gouv.qc.ca) et peut être rempli à l'écran.

La personne décédée a-t-elle travaillé à l'extérieur du Canada ?

Si la personne décédée a participé à un régime de sécurité sociale dans un autre pays avec lequel le Québec a conclu une entente, son conjoint ou ses enfants peuvent avoir droit à des prestations de survivants de ce pays.

Pour obtenir plus de renseignements

Par Internet : www.rrq.gouv.qc.ca

Par téléphone : Région de Québec : (418) 643-5185
Région de Montréal : (514) 873-2433
Sans frais : 1 800 463-5185

Service aux sourds ou aux malentendants : 1 800 603-3540

IMPORTANT - MARCHE À SUIVRE

Le formulaire couvre les trois types de demande de prestations de survivants : prestation de décès, rente de conjoint survivant et rente d'orphelin. **Il comprend quatre parties détachables.**

1. Vous devez répondre à toutes les questions de la **PARTIE I : Renseignements sur la personne décédée.**
2. Remplissez les **PARTIES II, III ou IV** selon la ou les prestations demandées.

PARTIE II - Demande de prestation de décès

PARTIE III - Demande de rente de conjoint survivant

PARTIE IV - Demande de rente d'orphelin

3. Assurez-vous de signer aux endroits demandés.
4. Postez la **PARTIE I** et seulement les **PARTIES II, III ou IV** qui vous concernent et s'il y a lieu, les documents demandés à :

Régie des rentes du Québec
Case postale 5200
Québec (Québec) G1K 7S9

IMPORTANT :

Demande de prestations de survivants

PARTIE I RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE DÉCÉDÉE

Indiquez le numéro d'assurance sociale de la personne décédée

--	--	--

Écrire en lettres détachées

<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Nom de famille de la personne décédée	Prénom
	Nom de famille à la naissance si différent	Prénom à la naissance si différent
Date de naissance <small>année mois jour</small> 	Lieu de naissance	
	<small>ville</small>	<small>province</small>
	<small>pays</small>	
Date de décès <small>année mois jour</small> 	Lieu de décès	
	<small>ville</small>	<small>province</small>
	<small>pays</small>	
Nom de famille de sa mère à la naissance (Nom de jeune fille)		Prénom de sa mère
Nom de famille de son père		Prénom de son père

2 Adresse de son domicile permanent au moment du décès (numéro, rue, appartement)			
Ville	Province	Pays	Code postal
Si la personne décédée résidait à l'extérieur du Canada, indiquez la dernière province du Canada où elle a habité.			

3 État civil de la personne au moment du décès (Ne cochez qu'une seule case)			
<input type="checkbox"/> Célibataire			
<input type="checkbox"/> Veuf(Veuve)			
<input type="checkbox"/> Marié(e)	► Date du mariage	<small>année mois jour</small>	
<input type="checkbox"/> Séparé(e) légalement	► Date de la séparation		
<input type="checkbox"/> Divorcé(e)	► Date du divorce		
<input type="checkbox"/> Union civile <small>(Ne pas confondre avec union de fait)</small>	► Date de l'union civile		
<input type="checkbox"/> Union civile dissoute	► Date de la dissolution		

4 La personne décédée a-t-elle participé à un régime de sécurité sociale dans un pays autre que le Canada ?	
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, dans le ou les pays suivants _____
Numéro(s) de sécurité sociale à l'étranger	

--	--	--

Renseignements sur les enfants

5 A. La personne décédée a-t-elle eu des enfants nés après le 31 décembre 1958 ou avait-elle pris en charge des enfants nés après cette date ?

- Oui. Passez à la question B. Non. Passez à la PARTIE II pour demander la prestation de décès, à la PARTIE III pour la rente de conjoint survivant, à la PARTIE IV pour la rente d'orphelin.

B. Certaines conditions peuvent aider une personne à devenir admissible à une rente ou en faire augmenter le montant :

- le fait d'avoir reçu des prestations familiales pour un enfant (allocation familiale du Québec ou prestation fiscale canadienne pour enfants) ;
- le fait de ne pas en avoir reçu en raison d'un revenu familial trop élevé.

La personne décédée a-t-elle reçu **à son nom** des prestations familiales pour un enfant né après le 31 décembre 1958 ou si elle n'en a pas reçu, était-ce en raison de son revenu familial trop élevé ? (Ces prestations sont habituellement versées à la mère.)

- Oui. Remplissez le tableau ci-dessous. Non. Passez à la PARTIE II pour demander la prestation de décès, à la PARTIE III pour la rente de conjoint survivant, à la PARTIE IV pour la rente d'orphelin.
(Si l'espace est insuffisant, continuez à la section 6.)

Renseignements sur tous les enfants nés après le 31 décembre 1958

1 ^{er}	Nom de famille de l'enfant à la naissance		Prénom		Date de naissance année mois jour		
	Lieu de naissance (province, pays)		Date d'adoption ou de prise en charge (s'il y a lieu) année mois		Date de décès (si décédé avant l'âge de 7 ans) année mois		
	Si l'enfant est né hors du Canada	Date d'entrée au Canada année mois		Province de résidence lors de l'entrée au Canada			
2 ^e	Nom de famille de l'enfant à la naissance		Prénom		Date de naissance année mois jour		
	Lieu de naissance (province, pays)		Date d'adoption ou de prise en charge (s'il y a lieu) année mois		Date de décès (si décédé avant l'âge de 7 ans) année mois		
	Si l'enfant est né hors du Canada	Date d'entrée au Canada année mois		Province de résidence lors de l'entrée au Canada			
3 ^e	Nom de famille de l'enfant à la naissance		Prénom		Date de naissance année mois jour		
	Lieu de naissance (province, pays)		Date d'adoption ou de prise en charge (s'il y a lieu) année mois		Date de décès (si décédé avant l'âge de 7 ans) année mois		
	Si l'enfant est né hors du Canada	Date d'entrée au Canada année mois		Province de résidence lors de l'entrée au Canada			

C. De la naissance de chacun des enfants jusqu'à son 7^e anniversaire, y a-t-il eu des périodes pendant lesquelles la personne décédée ne recevait pas de prestations familiales **à son nom** ? Oui Non

Autres renseignements

6 Utilisez cet espace au besoin. Indiquez le numéro de chaque question dont vous complétez la réponse ici.

PARTIE II DEMANDE DE PRESTATION DE DÉCÈS

Indiquez le numéro d'assurance sociale de la personne décédée

--	--	--

7 Indiquez à quel titre vous demandez la prestation de décès. **(Ne cochez qu'une seule case)**

Si vous cochez **A**, le chèque sera fait à votre nom au montant des frais funéraires payés (maximum de 2 500 \$) ;
B, C ou **D**, il sera fait au nom de « Héritiers de » au plus tôt 60 jours après le décès ;
E, il sera fait au nom de l'organisme de charité au montant des frais funéraires payés.

- A.** **Personne qui a payé les frais funéraires.** ► Dans ce cas, vous devez joindre à cette demande la ou les **preuves de paiement (reçus) faites à votre nom** ou nous les faire parvenir **dans 60 jours** qui suivent la date du décès. Passez à la section 8.
- B.** **Héritier.** Passez à la section 8B.
- C.** **Liquidateur de la succession** (exécuteur testamentaire nommé dans le testament ou, à défaut de testament, personne nommée par les héritiers). Passez à la section 9.
- D.** **Professionnel mandaté** pour régler la succession. Passez à la section 10.
- E.** **Organisme de charité** qui a payé les frais funéraires. ► Un organisme de charité doit être enregistré et reconnu comme tel à l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Vous devez fournir, **dans les 60 jours** qui suivent la date du décès, la ou les **preuves de paiement (reçus) faites au nom de l'organisme.** Passez à la section 10.

8 Si les frais funéraires payés sont inférieurs à la prestation de décès, la différence peut aussi être versée aux héritiers ou, à défaut, à d'autres personnes. Apportez les précisions suivantes :

- A.** Êtes-vous un héritier ? Oui Non
- B.** Avez-vous renoncé à la succession ? Oui Non
- C.** Quel est votre lien avec la personne décédée ? _____

Identification du demandeur

9 Si vous êtes le conjoint survivant et que vous faites aussi une demande de rente de conjoint survivant (PARTIE III), vous n'avez pas à remplir cette section. Passez à la section 11.

Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Nom de famille	Prénom
Numéro d'assurance sociale	Date de naissance année mois jour	Langue de correspondance <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais
Adresse		Code postal
Téléphone au domicile ind. rég.	autre ind. rég.	poste

Passez à la section 11

Numéro d'assurance sociale
de la personne décédée

--	--	--

10 Remplir cette section seulement si vous faites la demande à titre de professionnel mandaté ou d'organisme de charité.

Nom de famille du professionnel mandaté ou du représentant de l'organisme de charité	Prénom	Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Nom de l'organisme de charité	Numéro d'enregistrement de l'organisme de charité	
Adresse du professionnel mandaté ou de l'organisme de charité		Code postal
Téléphone <small>ind. rég.</small>	Langue de correspondance <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais	poste

Déclaration et signature

11 Je déclare que les renseignements fournis sont complets et exacts.

Signature X _____

Date année mois jour

Pour demander une rente de conjoint survivant, remplissez la PARTIE III.

Pour demander une rente d'orphelin, remplissez la PARTIE IV.

PARTIE III DEMANDE DE RENTE DE CONJOINT SURVIVANT

Indiquez le numéro d'assurance sociale de la personne décédée

--	--	--

Identification du conjoint survivant

12 Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Votre nom de famille	Votre prénom
	Nom de famille à la naissance si différent	Prénom à la naissance si différent
Votre date de naissance année mois jour		Votre lieu de naissance ville province pays
Votre numéro d'assurance sociale 		Langue de correspondance <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais
Nom de famille de votre mère à la naissance (Nom de jeune fille)		Prénom de votre mère
Nom de famille de votre père		Prénom de votre père

Renseignements

13 Adresse de votre domicile permanent au moment du décès		Adresse actuelle si différente	
Ville		Ville	
Province		Province	
Pays	Code postal 	Pays	Code postal
Téléphone au domicile ind. rég.		autre ind. rég. poste	

14 Quel était votre lien avec la personne **au moment de son décès ? (Ne cochez qu'une seule case)**

Nous étions **mariés** depuis le | | | | | | | | | |
 année mois jour

Lieu du mariage ville province pays

Si le mariage a eu lieu à l'extérieur du Québec, veuillez fournir une preuve de mariage délivrée par un officier de l'état civil.

Nous étions **séparés de fait** depuis le | | | | | | | | | |
 année mois jour

Nous étions **séparés légalement** depuis le | | | | | | | | | |

Nous étions **divorcés** depuis le | | | | | | | | | |

Nous étions **conjoints de fait** depuis le | | | | | | | | | |

Nous étions en **union civile** depuis le | | | | | | | | | |

Notre **union civile** a été dissoute le | | | | | | | | | |

Si vous aviez repris la vie commune, indiquez depuis quelle date. année mois jour

Si vous aviez repris la vie commune, indiquez depuis quelle date. année mois jour

PARTIE IV DEMANDE DE RENTE D'ORPHELIN

Indiquez le numéro d'assurance sociale de la personne décédée

--	--	--

Renseignements sur les enfants de moins de 18 ans

20 Nommez les enfants qui avaient **moins de 18 ans à la date du décès** et pour lesquels vous demandez la rente d'orphelin. (Si l'espace est insuffisant, continuez à la section 24.)

1^{er}	Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Nom de famille de l'enfant à la naissance	Prénom	Numéro d'assurance sociale	
	Date de naissance année mois jour		Lieu de naissance (Si né à l'extérieur du Québec, veuillez fournir une preuve de naissance délivrée par les autorités civiles)		
			ville	province	pays
	Adresse au moment du décès			Adresse actuelle si différente	
	Nom de famille de sa mère à la naissance (Nom de jeune fille)			Prénom de sa mère	
	Nom de famille de son père			Prénom de son père	
2^e	Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Nom de famille de l'enfant à la naissance	Prénom	Numéro d'assurance sociale	
	Date de naissance année mois jour		Lieu de naissance (Si né à l'extérieur du Québec, veuillez fournir une preuve de naissance délivrée par les autorités civiles)		
			ville	province	pays
	Veillez fournir les données suivantes si elles diffèrent du 1^{er} enfant.	Adresse au moment du décès			Adresse actuelle si différente
		Nom de famille de sa mère à la naissance (Nom de jeune fille)			Prénom de sa mère
		Nom de famille de son père			Prénom de son père
3^e	Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Nom de famille de l'enfant à la naissance	Prénom	Numéro d'assurance sociale	
	Date de naissance année mois jour		Lieu de naissance (Si né à l'extérieur du Québec, veuillez fournir une preuve de naissance délivrée par les autorités civiles)		
			ville	province	pays
	Veillez fournir les données suivantes si elles diffèrent du 1^{er} enfant.	Adresse au moment du décès			Adresse actuelle si différente
		Nom de famille de sa mère à la naissance (Nom de jeune fille)			Prénom de sa mère
		Nom de famille de son père			Prénom de son père

21 Parmi les enfants que vous avez nommés plus haut, y en a-t-il qui reçoivent déjà une rente d'orphelin ou une rente d'enfant de personne invalide du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada ?

Non Oui, sous le numéro d'assurance sociale suivant

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements que nous vous demandons dans le présent formulaire sont nécessaires à l'étude de votre demande, et la Régie les conserve en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ces renseignements ne pourront être communiqués à d'autres personnes ou organismes ni vérifiés auprès d'eux que dans les cas prévus par la loi. Ils pourront aussi être utilisés à des fins de recherche, d'évaluation, d'enquête ou de sondage.

IMPORTANT

**Postez la PARTIE I et seulement les PARTIES II, III ou IV
qui vous concernent et que vous avez remplies.**